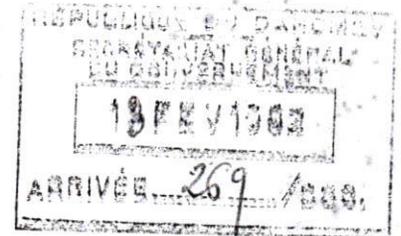


DECRET N° 63 / PR

portant nomination du Président de la
COUR SUPREME



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU la loi n° 6I-42 du 18 Octobre 1961, organisant le Cour Suprême;

DECRETE :

Article 1er.- M. Sébastien DASSI est nommé Président de la Cour Suprême en remplacement de M. Emile Derlin ZINSOU, ~~appelé à d'autres fonctions.~~
de missionnaire

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera ./

FAIT A PORTO NOVO, le 13 FEVRIER 1962

Hubert MAGA.

AMPLIATIONS :

- 15 PR
- 13 Ministères
- 2 S.G.G.
- 2 MFB
- 2 C.F.
- 2 Solde
- 2 JORD
- 3 Radio